

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les vice-présidents,

Mesdames et Messieurs les élus du territoire,

Mesdames et Messieurs les agents de Haut Léon Communauté,

Prendre la parole devant une communauté que l'on a voulu quitter, n'est pas, vous en conviendrez, chose aisée.

Aucune équipe municipale, aucun maire ne prend une décision comme celle-ci à la légère. C'est faire peu de cas du sérieux des élus de Tréfléz que de se permettre de juger, de condamner sans connaître et surtout sans comprendre, les enjeux de notre démarche.

Il faut comprendre que cette fameuse digue de Goulven, frontière entre HLC et la CLCL, est constitutive de Tréfléz. Constitutive veut dire qu'elle façonne et protège 1/3 de notre territoire et qu'en ce sens, elle mérite toute notre attention et tous nos soins.

Le problème vient du fait que sa gestion est partagée entre la CLCL et HLC et que l'état exige, maintenant, pour sa gouvernance la création d'un syndicat mixte qui ne peut fonctionner que si les deux partis coopèrent.

Avec une digue entièrement sur le territoire de la CLCL, on réglait le problème de sa gouvernance pour Tréfléz et Goulven.

Tel était l'enjeu majeur de cette consultation citoyenne du 23 octobre 2022 à Tréfléz.

A 40 voix près, 54.2% de la moitié des Tréfléziens ont dit NON à la proposition qui leur était faite.

Par cette consultation, les élus ont pris le risque d'un refus. Y-a-t-il ici un élu qui a osé poser une question à ses administrés en dehors des élections officielles ? Le faire, c'est prendre un risque mais ce n'est pas parce qu'on nous dit NON à une question qu'il faut démissionner. Cela s'appelle « la démocratie participative ».

Se pose après le problème du retour dans sa communauté d'origine, quand on a voulu la quitter.

Deux options sont possibles :

Ou bien, on essaie de tourner la page, d'avancer quand même, en tirant les leçons de l'expérience vécue.

Ou bien, on considère que les difficultés sont insurmontables, que la confiance est définitivement rompue, que les blessures sont trop vives, alors les mesures de rétorsion s'imposent.

C'est a priori la voie choisie par notre Président et le bureau des maires de HLC dans sa majorité :

Il a été proposé que je démissionne de Ma Vice-Présidence (Littoral et Biodiversité) et que je sois remplacée par un élu de l'équipe municipale majoritaire de Tréfléz. Par exemple, Monsieur Jean NEZOU, premier adjoint. Cette proposition a été rejetée à l'unanimité par l'équipe municipale majoritaire. Comment accepter cela alors que nous étions tous partie prenante dans cette décision de changer de communauté des communes ?

Comme Tréfléz fait toujours partie de HLC et qu'il faut que notre commune soit représentée, je refuse donc de démissionner de Ma Vice-Présidence. Vice-Présidence qui sera désormais privée de sa délégation de fonction et moi-même des indemnités afférentes.

A la mairie de Tréfléz, nous prenons acte de cette décision et nous l'assumons.

Cependant, si c'était à refaire, nous le referions car il nous fallait aller au bout de notre réflexion et de notre démarche.

Nous faisons nôtres cette pensée du philosophe et théologien Søren Kierkegaard :

« Oser, c'est perdre pied momentanément.

Ne pas oser, c'est perdre son âme »

Merci de votre attention. »